
Conseil Supérieur de l'Education du 11 juin.

**Le ministre ne peut se prévaloir d'un avis favorable du
CSE sur la « mastérisation » : il doit retirer ses projets !**

Le Conseil Supérieur de l'Education (CSE) s'est réuni le jeudi 11 juin avec à son ordre du jour l'application de la mastérisation au recrutement des enseignants de l'enseignement privé. L'administration a clairement indiqué qu'il s'agissait de la transcription à l'enseignement privé des projets de décrets sur les statuts des enseignants et CPE de l'Education nationale.

Le CSE a largement adopté un vœu demandant le retrait de ce point à l'ordre du jour (30 voix pour le vœu (FO, FSU, UNSA, CFDT, FCPE, UNL..., 1 contre, 2 abstentions et 4 refus de vote). L'administration ayant refusé de retirer ce point, l'UNSA, la FSU, la FCPE... ont quitté la salle ouvrant ainsi la voie à une possible adoption du texte gouvernemental.

La délégation de Force Ouvrière (Confédération et FNEC FP FO) a décidé de rester pour pouvoir émettre, comme le demandent les personnels, un vote négatif.

Dans ces conditions particulières et malgré ces incompréhensibles défections, le résultat du vote a montré l'isolement croissant du ministre : 1 voix pour le texte, 4 contre (FO, CGC, FAGE), 10 abstentions et 2 refus de vote. Le ministre ne peut donc se prévaloir d'un avis favorable du CSE.

Ces résultats sont un encouragement à poursuivre et amplifier la campagne engagée par la FNEC FP - FO pour l'abandon de la réforme du recrutement et de la formation des maîtres. Le ministre doit maintenant entendre et retirer ses projets de décrets de l'ordre du jour du Conseil supérieur de la Fonction Publique de l'Etat.

Montreuil, le 11 juin 2009